



# ACCORD-CADRE MULTI-SYNDICALE UNE MASCARADE !!!



Ce 17 mai 2022, L'UNSA Pôle Traction a été reçu en audience multi-syndicale dans le cadre d'un « projet d'accord-cadre transversal aux départements MTS et RER et relatif au déroulement de carrière de la conduite, par anticipation des discussions inscrites à l'agenda social 2022 ».

En préambule de cette audience, à travers une déclaration, nous avons réitéré nos demandes qui sont :

- Intégration de primes en statutaire à équivalence de 100€, soit 15 points compensés à l'euro près.
- Une négociation sur un protocole transversale MTS-RER pour les JO 2024.
- Réécriture de l'introduction de l'accord où est évoqué la BU RSF qui est la première étape à la filialisation.

Concernant les contreparties, la direction fait machine-arrière en faisant croire qu'elles ne sont pas dans l'accord en réponse à des questions « PEUT-ÊTRE CO-PRÉPARÉES »

Soit 2 des OS présentes ont eu des problèmes de compréhension lors des précédentes audiences et de la lecture de l'accord-cadre, soit quelqu'un nous ment, à vous de juger.

Notre journal bimestriel à paraître développera les articles majeurs de cet accord-cadre et ses fameuses contreparties qui sont rappelons-le :

- Le repos-travail au volontariat (comme à bus).
- La remise en cause des attributions des congés d'été.
- La mobilité au choix au RER.
- La mise en place du permis probatoire au RER.

Vous vous reconnaissez dans nos valeurs, rejoignez-nous





# Déclaration des représentants UNSA RATP Traction à l'audience multi-syndicale Accord-cadre du 17 mai 2022

Nous sommes réunis ce jour pour l'ultime échange avant proposition à signature de l'accord-cadre métro RER .

Nous souhaitons donc vous réitérer les propositions d'évolution du texte soumis à discussion, revendications que nous vous avons faites lors des 2 audiences précédentes.

Pour l'UNSA traction, nous souhaitons l'intégration de primes en statutaire à équivalence de 100€, soit 15 points compensés à l'euro Près Les JO 2024 étant un événement majeur pour notre entreprise, l'UNSA traction souhaite, qu'une négociation aboutissant sur un protocole spécifique, soit d'ores et déjà acté dans cet accord .

De plus, comme nous l'avons dit, il nous semble indispensable de revoir l'introduction de cet accord où est évoqué la future BU.

Ce type d'organisation, de projets, est de la seule responsabilité de l'entreprise, et n'a pas à être une justification de négociations, ayant pour but la reconnaissance de l'expertise des conducteurs.

Nous regrettons également, l'aspect trop fermé de cet accord ne laissant aucune possibilité d'élargir et d'enrichir les négociations à venir.

Enfin, notre honnêteté intellectuelle et vis-à-vis de nos collègues, ne nous permet pas aujourd'hui de signer le texte en l'état, car nous ne faisons pas partie des syndicats qui sitôt l'accord validé, le combattront lors de son application .